



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dysfonctionnements de la plateforme Parcoursup

Question écrite n° 13297

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les dysfonctionnements de la plateforme Parcoursup mis au jour par un récent rapport parlementaire. À l'occasion de la remise des conclusions de leur mission flash, deux collègues de l'Assemblée nationale ont soulevé les dysfonctionnements inhérents à la plateforme Parcoursup. En effet, 40,3 % des bacheliers de 2020 ont effectivement réussi à accéder au niveau de la licence, après trois ou quatre ans d'études, soit une baisse de 5,4 points par rapport à 2019 et 6,6 par rapport à 2018. Par ailleurs, la bonne formation à l'accès de cette plateforme dépendrait de l'investissement des établissements : si certains mettent en œuvre des « ateliers Parcoursup », d'autres en sont dénués, entraînant une distinction de traitement entre les élèves effectuant leur demande. Elle lui demande quelles dispositions il compte mettre en œuvre pour que tous les élèves concernés puissent bénéficier de manière effective des heures destinées à aiguiller leur orientation.

Texte de la réponse

La procédure Parcoursup constitue depuis 2018 un progrès par rapport aux dispositifs antérieurs. Parcoursup est une plateforme qui permet aux jeunes qui souhaitent rejoindre l'enseignement supérieur d'accéder à toute l'offre de formation reconnue par l'État pour lutter contre l'entre soi et apporter à tous, quel que soit le lieu de résidence, l'accès à des formations et à une information claire et utile. En 2026, plus de 25 000 formations réparties sur l'ensemble du territoire ont été proposées. S'agissant des taux de réussite, il convient de relativiser l'appréciation faite, puisque dans la note du service statistique ministériel, il est explicitement rappelé que les bacheliers 2020 ont connu des conditions d'études et d'examen particulières en terminale en raison de la crise sanitaire du Covid-19, menant à des taux de réussite au baccalauréat exceptionnellement élevés. Le taux de réussite en 3 ou 4 ans des bacheliers 2020 est également tiré vers le bas par les étudiants de licence accès santé (LAS) accédant aux formations de santé. Parmi les étudiants inscrits dans cette catégorie de licence, introduite en 2020, 19,0 % accèdent aux filières médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK) au cours de leur parcours en licence et ne valident donc pas ce diplôme. Hors LAS, 41,1 % obtiennent leur diplôme de licence en 3 ou 4 ans. Dans cette même étude, il est rappelé qu'à la session 2024, le taux de passage des néo-bacheliers en 2e année de licence ou de formation de santé, est de 49,1 % : il augmente par rapport à la session 2023 (+ 1,3 point), et est nettement supérieur à celui de 2017 (41 %). S'agissant de l'accompagnement des lycéens dans leur parcours d'orientation, il constitue un enjeu majeur qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agit notamment de développer leurs compétences à s'orienter et de doter les enseignants des outils pour les accompagner à faire des choix éclairés. Depuis 2023, les proviseurs ont accès sur Parcoursup à des données de synthèse sur les parcours de leurs élèves de terminale de l'année scolaire précédente pour qu'ils puissent piloter un projet d'orientation dans leur établissement ; deux professeurs principaux sont désignés en classe de terminale depuis 2018, de manière à accompagner les élèves de manière personnalisée. Par ailleurs, la nouvelle application MonProjetSup, intégrée à la plateforme Avenir (s) de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), qui est déployée dans tous les lycées cette année, permet aux lycéens d'exprimer leurs centres d'intérêts, leur projet, à partir desquels ils peuvent explorer des suggestions personnalisées (élaborées grâce à la valorisation des données statistiques de Parcoursup), avec toujours la volonté d'ouvrir le champ des possibles et d'apporter aux enseignants des

éléments objectifs pour leur dialogue avec l'élève. Ces diverses actions se traduisent dans la perception des lycéens mesurée par l'enquête CSA 2025 : 86 % des lycéens ont bénéficié d'un accompagnement par leur lycée et une très large majorité de lycéens a bénéficié d'un temps d'échange ou d'un accompagnement au fonctionnement de la plateforme Parcoursup au sein de leur établissement (92 %, + 4 points par rapport à 2024). L'accompagnement du professeur principal dans la réflexion et la conception du projet d'orientation est de plus en plus répandu (76 %, + 1 point). Un des enjeux est de donner plus de temps au travail des lycéens sur l'orientation et à la construction progressive de leur projet d'orientation au lycée, car c'est en anticipant qu'on réduit aussi le stress du choix. Cette démarche a été engagée cette année en ouvrant Parcoursup aux lycéens de 2de et de 1re. L'accompagnement des enseignants pour leur permettre de conseiller au mieux leurs élèves dans leur projet d'orientation est une des priorités partagées par les ministères en charge de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur et de la recherche. À cet effet, l'Onisep conjointement avec les équipes des deux ministères développe des outils et supports pédagogiques à destination des enseignants notamment sur le fonctionnement de la plateforme Parcoursup. Sur Parcoursup, un espace dédié à l'accompagnement des élèves est proposé à tous les professeurs. Il centralise dans un même espace les informations, les ressources ainsi que le suivi des élèves et simplifie ainsi l'accès aux outils mis à disposition des équipes pédagogiques. Pour les professeurs principaux de terminale et les chefs d'établissement, une rubrique spécifique « Suivre mes élèves », permet d'accéder au suivi des vœux et des admissions des élèves d'une ou plusieurs classes de terminale. Toutes les rubriques informatives à destination des professeurs seront librement accessibles depuis le site d'informations parcoursup.gouv.fr sans avoir besoin d'un compte personnel dédié. En 2025, les informations portées à la connaissance des candidats ont été enrichies par la création d'une nouvelle rubrique permettant de mieux évaluer les possibilités d'accès aux formations : chaque lycée peut renseigner sa moyenne générale et ses choix de spécialité, et obtenir des informations objectives sur l'admission des candidats ayant eu le même profil que lui au cours des trois dernières années. Cette fonctionnalité a été activée 14,5 millions de fois par 80 % des lycéens, ce qui montre que les évolutions mises en œuvre répondent aux attentes. Dans la logique d'amélioration continue qui préside aux travaux des équipes Parcoursup, des évolutions seront à nouveau apportées avec le souci de renforcer encore davantage la transparence et l'efficacité de la procédure. Ces évolutions seront élaborées avec les usagers, de manière à garantir leur effectivité et leur utilité pour les candidats.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : [Vaucluse \(4^e circonscription\)](#) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13297

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et espace](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2026](#), page 1813

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3724